



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département des Pyrénées-Orientales  
**COMMUNE D'AMÉLIE-LES-BAINS-  
PALALDA**

**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal  
Délibération N°39/2025**

Convocation en  
date du :  
14/05/2025

Nombre de  
conseillers  
municipaux en  
exercice :  
23  
Présents :  
14  
Quorum atteint

Affichage de la  
délibération en  
date du :  
... ..

Transmission en  
préfecture en  
date du :  
... ..  
Accusé de  
réception en  
Préfecture du :  
... ..

La présente  
délibération peut  
faire l'objet d'un  
recours gracieux  
dans les deux  
mois à compter  
de sa publicité.  
Elle peut  
également faire  
l'objet d'un  
recours  
contentieux dans  
les deux mois à  
compter de sa  
publicité devant  
le tribunal  
administratif de  
Montpellier (9 rue  
Pitot - 34000  
Montpellier).

Séance du 20 mai 2025 à 18h00.

Sous la présidence de Mme Marie COSTA, Maire.

A la Mairie d'Amélie-les-Bains-Palalda salle du Conseil Municipal.

**Présents :** Mme Marie COSTA, Maire,

M. Jean-Victor HERETE, Mme Danielle HERBAIN, Mme Magali YOVANOVITH, M. Frédéric DEPERROIS, Mme Michelle DUNYACH, Adjoint au Maire,

M. Jordi AUVERGNE, M. Guillem BANUYLS, M. Alain LLAURENSY, M. Thierry CO, Mme Christiane GASTAL, M. Alexandre REYNAL, M. François ANDRE, M. Olivier REYNAL, Conseillers Municipaux.

**Procurations :** Mme Simone BERIO a donné procuration à M. Frédéric DEPERROIS, Mme Kathleen MERCIER a donné procuration à Mme Christiane GASTAL, Mme Valérie HOFER a donné procuration à M. Jean-Victor HERETE, Mme Martine ANDRES a donné procuration à Mme le Maire, M. Jacques-Hervé BONET a donné procuration à M. Alain LLAURENSY, M. Richard COLL a donné procuration à Mme Michelle DUNYACH.

**Absents :** Mme Elisabeth MATHIEU, Mme Martine BONASTRE, M. Gildas GILLARD.

**Secrétaire de séance :** M. Guillem BANYULS.

**OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : DÉLÉGATION DE SERVICE  
PUBLIC DU CASINO MUNICIPAL – RAPPORT ANNUEL DU  
DÉLÉGATAIRE (EXERCICE 2023/2024)**

Le Président de séance expose :

Il est rappelé que, conformément à l'article L1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Délégué se doit de produire, chaque année, un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la Délégation de Service Public et une analyse de la qualité du service.

Pour mémoire, l'année d'exploitation de chaque rapport commence au 1<sup>er</sup> novembre et se termine au 31 octobre de l'année suivante.

La lecture du rapport du délégataire fait apparaître :

Produit d'exploitation	835 933 €
Charges d'exploitation	857 024 €
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>- 21 091 €</b>

Produits financiers	76 €
Charges financières	1 429 €
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>- 1 352 €</b>

Produits exceptionnels	54 098 €
Charges exceptionnelles	11 452 €
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>42 645 €</b>

<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>20 202 €</b>
---------------------	-----------------

Sur l'ensemble du chiffre d'affaires net 2023/2024, il est constaté une évolution de 10,06 %, ce qui représente une augmentation de 75 472 €.

Le montant total des investissements s'élève quant à lui à la somme de 363 557 €, soit une augmentation de 39 183 € sur cet exercice.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Après en avoir délibéré,**

**Par 20 voix POUR / 0 voix CONTRE / 0 ABSTENTION**

**des membres présents et représentés**

**PREND ACTE** de la communication du rapport établi pour l'exercice 2023/2024 par la SAS JAAR Plaisirs en sa qualité de Délégué du service public pour la gestion et l'exploitation du casino municipal d'Amélie-les-Bains-Palalda,

**AUTORISE** le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et à signer tous les actes et documents y afférent.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.**

**Le Maire,  
Marie COSTA**

**Le secrétaire de séance,  
Guillem BANYULS**

